

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3153

11 décembre 2013

### SOMMAIRE

1645644 Luxembourg S.à r.l. ....	151309	Leasing Events Cars .....	151332
Banice Architectes S. à r.l. ....	151338	Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch .....	151333
Banice Architectes S. à r.l. ....	151338	Lemagneres S.à r.l. ....	151332
Barclays Luxembourg Holdings SSC ....	151341	Lepinet Investissements S.A. ....	151332
Bastion International Luxembourg S.à r.l. .....	151336	Lepinet Investissements S.A. ....	151330
Bau & Boden Consulting S.A. ....	151341	Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l. .....	151300
BELF 5 Luxembourg .....	151336	LILI IS PI S.à r.l. ....	151332
Blue Real Estate S.A. ....	151336	LILI IS PI S.à r.l. ....	151329
Bogart S.à r.l. ....	151339	Lima (Bradford) S.à. r.l. ....	151333
B&P Group .....	151342	Luxbon Solar S.A. ....	151329
BTG Pactual E&P S.à r.l. ....	151336	LuxGEO Parent S.à r.l. ....	151304
Caladan SPF, S.A. ....	151337	Luxglobal Trust Services S.A. ....	151333
Carfrank-Distribution S.à r.l. ....	151337	Lux.G.L. S.A. ....	151331
Centre de l'Artisan S.A. ....	151341	Magrelux S.A. ....	151334
Chalon Topco S.à r.l. ....	151338	Marienplatz .....	151330
Cliantha S.à r.l. ....	151340	Maroquinerie Tradition SA .....	151335
Cliantha S.à r.l. ....	151341	Mascagni S.A. ....	151329
Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l. ....	151337	Mascagni S.A. ....	151331
Corelux Purchaser No. 1 S.A. ....	151337	MCarré S.à r.l. ....	151312
D.Law .....	151342	Meritaton S.A. ....	151335
Eaglestone Infraventus Holdings S.A. ....	151314	Mikrolux 1 S.A. ....	151315
FinnAust Mining S.à r.l. ....	151309	Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	151330
Gazelle S.A., SPF .....	151344	Multi Manager Access II .....	151331
ImmoForYou S.A. ....	151298	Mylan Luxembourg 9 S.à r.l. ....	151330
Kareta Holding S.A. ....	151334	Petrusse Estates S.A. ....	151335
KBC Group Re S.A. ....	151334	Pradera Management S.à r.l. ....	151335
Kival Spain S.C.A. ....	151333	Prague Europe S.à r.l. ....	151339
Koufra S.A. ....	151334	Sigma Capital Investments S.A. ....	151344
KUT Dienstleistungen S.à r.l. ....	151331	TRxCare Holdings S.à r.l. ....	151310
Lagrange Distribution S.A. ....	151328	Zakka S.à r.l. ....	151315
Lagrange Gestion S.A. ....	151328		
La-ser Alpha Group S.à r.l. ....	151334		
LCP (Overseas) Financial Holdings S.à r.l. .....	151329		

**ImmoForYou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 171.327.

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "ImmoForYou S.A.", établie et ayant son siège à L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle Riesenhaff, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2484 du 5 octobre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.327,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Frederic MICELI, administrateur de sociétés, demeurant à B-1140 Evere, Avenue Jean Brusselmans 12 bat 20,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, bld Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Frederic MICELI, administrateur de sociétés, demeurant à B-1140 Evere, Avenue Jean Brusselmans 12 bat 20,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Ajout d'enseignes commerciales et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société;
2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'ajouter des enseignes commerciales à la dénomination sociale de la société et en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination. Premier paragraphe.** Il existe entre les actionnaires qui deviendront propriétaires des actions de la société anonyme sous la dénomination de «ImmoForYou S.A.» avec les enseignes commerciales "Hôtelforyou", "Immo4YouLuxe", ImmoForYouLux", "Initial cars", "Expressforyou", "Initiale Mobile", "Initiale ltech", "Cachetnet", "Modexclusive", "Clean cars" et "Clean4you" qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

*Deuxième résolution*

L'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet le développement, la gestion et la vente d'espaces publicitaires ayant pour objet la promotion immobilière, la vente, l'achat, la location de tous types de biens immobiliers tant aux particuliers qu'aux professionnels notamment dans le domaine industriel et commercial, via internet.

- Concernant l'enseigne "Hôtelforyou":

La société aura pour objet la gestion, la vente et le développement de publications sous formes d'annonces publicitaires de tous types sur Internet, notamment sur le site "Immo4you" à la rubrique "Hôtel for you" présentant les annonces d'hôtels et proposant un service de réservation en ligne.

La société a également pour objet la gestion d'espaces publicitaires sur le site Internet "www.Immo4you.com", ainsi que la création et la gestion de toutes annonces publicitaires se rattachant directement ou indirectement au secteur immobilier dans quelques lieux que ce soit, hôtelier, bâtis ou non bâtis, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Concernant les enseignes "Immo4youLuxe" et "ImmoForYouLux":

La société aura pour objet la gestion, la vente et le développement de publications sous formes d'annonces publicitaires de tous types sur Internet, notamment sur le site "Immoforyou" à la rubrique "Immo4youLuxe" et "ImmoForYouLux" présentant les annonces de tous biens immobiliers de prestige.

- Concernant l'enseigne "Initial cars":

La société aura pour objet le commerce automobile, d'utilitaires, de deux roues, engins de chantier et de poids lourds ainsi que l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, la reprise automobile et d'utilitaire dans les concessions, les enchères automobiles et d'utilitaires, de tous types de véhicules aux particuliers et aux entreprises.

La société a encore pour objet la location de tous types de véhicules automobiles, les deux roues et utilitaires aux particuliers et aux entreprises.

La société aura également pour objet la gestion du stock du parc automobile, ainsi que la vente de tous véhicules ainsi que les deux roues et utilitaires via le site "www.initialcars.com" ou d'autres sites de vente en ligne sur Internet.

La société aura enfin pour objet la gestion d'encarts publicitaires sur le site internet "www.initialcars.com" ainsi que toutes annonces publicitaires se rattachant directement ou indirectement au secteur automobile tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Concernant l'enseigne "Expressforyou":

La société aura pour objet le service individuel ou collectif de navettes par minibus et camionnettes entre autres ainsi que la livraison express de toutes marchandises tant aux particuliers qu'aux entreprises.

La société a également pour objet la gestion de ce service, la réservation des navettes entre autres via le site Internet "www.expressforyou.com".

La société aura enfin pour objet la gestion d'encarts publicitaires sur le site internet "www.expressforyou.com" ainsi que toutes annonces publicitaires se rattachant directement ou indirectement à ce secteur tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Concernant l'enseigne "Initiale Mobile":

La société aura pour objet la commercialisation de téléphones portables et fixes, de tablettes tactiles, ainsi que l'achat, la vente en gros ou au détail, l'importation et l'exportation de toutes gammes de téléphonies mobiles, fixes, tablettes tactiles et accessoires, entre autres sur le site Internet "www.initialemobile.com".

La société a encore pour objet la livraison par tous moyens postaux des produits commandés sus-mentionnés.

La société aura enfin pour objet la gestion d'encarts publicitaires sur le site internet "www.initialemobile.com" ainsi que toutes annonces publicitaires se rattachant directement ou indirectement au secteur de la téléphonie et du multimédia tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Concernant l'enseigne "Initiale Itech":

La société aura pour objet la commercialisation de produits multimédias de tous types, de produits informatiques, l'achat, la vente en gros ou au détail, l'importation et l'exportation de ces produits entre autres sur le site Internet "www.initialitech.com".

La société a encore pour objet la livraison par tous moyens postaux des produits commandés sus-mentionnés.

La société aura enfin pour objet la gestion d'encarts publicitaires sur le site internet "www.initialitech.com" ainsi que toutes annonces publicitaires se rattachant directement ou indirectement au secteur de la téléphonie et du multimédia tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Concernant l'enseigne "Cachetnet":

La société aura pour objet la commercialisation de cachets, tampons encreurs personnalisés, l'achat, la vente en gros ou au détail, l'importation et l'exportation de toutes gammes de cachets, tampons encreurs personnalisés ou prédéfinis tant aux particuliers qu'aux professionnels entre autres sur le site Internet "www.cachetnet.com". La société a encore pour objet la livraison par tous moyens postaux des produits commandés sus-mentionnés.

La société aura enfin pour objet la gestion d'encarts publicitaires sur le site internet "www.cachetnet.com" ainsi que toutes annonces publicitaires se rattachant directement ou indirectement à ce secteur tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Concernant l'enseigne "Modexclusive":

La société aura pour objet la commercialisation de vêtements, l'achat, la vente en gros ou au détail, l'importation et l'exportation de tous modèles et de tous types de vêtements, prêt-à-porter, textiles, lingeries, accessoires, tant aux particuliers qu'aux professionnels entre autres sur le site Internet "www.modexclusive.com".

La société a encore pour objet la livraison par tous moyens postaux des produits commandés sus-mentionnés.

La société aura enfin pour objet la gestion d'encarts publicitaires sur le site internet "www.modexclusive.com" ainsi que toutes annonces publicitaires se rattachant directement ou indirectement au secteur du textile tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Concernant l'enseigne "Clean cars":

La société aura pour objet le service fixe ou à domicile de nettoyage intérieur et extérieur, de traitement par nano technologie, le simonissage de carrosserie, le polissage, la protection au téflon, le dégoudronnage, la pose de film protection

(anti gravillons) de carrosserie, ainsi que le reconditionnement des intérieurs notamment en cuirs de tous véhicules automobile, deux roues, utilitaires et machines de chantier tant aux particuliers qu'aux entreprises.

La société a également pour objet la gestion de ce service, l'achat et la vente de produits de nettoyage ainsi que la réservation de ce service de lavage entre autres via le site Internet "www.cleancars.lu".

La société aura enfin pour objet la gestion d'encarts publicitaires sur le site internet "www.cleancars.lu" ainsi que toutes annonces publicitaires se rattachant directement ou indirectement à ce secteur tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Concernant l'enseigne "Clean4you":

La société aura pour objet le service nettoyage intérieur et extérieur de bien immobiliers de tous types, notamment le nettoyage et l'entretien de toutes surfaces, sols ou vitrées tant aux particuliers qu'aux entreprises.

La société a également pour objet la gestion de ce service, l'achat et la vente de produits de nettoyage ainsi que la réservation de ce service entre autres via le site Internet "www.clean4for.lu".

La société aura enfin pour objet la gestion d'encarts publicitaires sur le site internet "www.clean4you.lu" ainsi que toutes annonces publicitaires se rattachant directement ou indirectement à ce secteur tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MICELI, BECKER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 45079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149828/134.

(130183249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

**Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

In the year two thousand and thirteen, on the October third.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

National Power International Holdings, a private unlimited company incorporated in England and Wales, having its registered office at Senator House, 85 Queen Victoria Street, London, EC4V 4DP, United Kingdom and registered with the United Kingdom Companies' House under number 02767875 (the "Sole Shareholder"), represented by Mrs Florence PONCELET, private employee, residing professionally at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through his attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.", a private limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.528 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 15 February 2006 by Luxembourg Notary Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, residing in Luxembourg-Bonnevoie, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 938 dated 12 May 2006 (page 44996), the Company's articles of association (the "Articles") and whose articles of association have been last amended by a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on March 25<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C number 1249 of June 9<sup>th</sup>, 2011

and that the appearing party, represented as aforementioned, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase, and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighty-seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 87,625.-), divided into three thousand five hundred

five (3.505) shares, each with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros), to twenty-two thousand five hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 22.587,625.-), by way of the issuance to the Sole Shareholder of nine hundred thousand (900,000.-) shares of the Company, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros).

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to the nine hundred thousand (900,000.-) shares and to pay-up in full such new shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.-) (the Cash Contribution).

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account, so that the amount of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.-) is at the disposal of the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the above change. The first paragraph Article 5 of the Articles shall now read as follows:

"The Company's share capital is set at twenty-two thousand five hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 22,587,625.-) represented by nine hundred three thousand five hundred five (903.505) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each."

#### *Third resolution*

The sole shareholder decides to delete the reference to a manager A and a manager B, and to amend Articles 11, 12 and 15 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

**Art. 11. Board of managers.** The Corporation is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) not to be member(s).

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 15. Representation.** The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

As a consequence of the above mentioned, the managers of the Company shall be designated as "managers" and the board of managers is composed as follow:

- Alain Pasteleurs, manager
- Florence Poncelet, manager
- Thierry van den Hove, manager
- Rachid Azoughagh, manager
- Anke Langner, manager
- Michael Stephan, manager.

151302

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trois octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

National Power International Holdings, une société à responsabilité illimitée constituée en Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social au, 85 Queen Victoria Street, Londres, EC4V 4DP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies' House du Royaume-Uni sous le numéro 02767875 ("Associé Unique"),

représentée par Madame Florence PONCELET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est l'unique associé actuel de la société à responsabilité limitée "Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.114528 et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte dressé le 15 février 2006 par le notaire Maître Léon Thomas connu comme Tom Metzler, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 938 du 12 mai 2006 (page 44996), et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1249 du 09 juin 2011,

et que le comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 87.625 (quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 3.505 (trois mille cinq cent cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 22.587.625,- (vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros) par la création de neuf cent mille (900.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro).

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare par les présentes souscrire aux neuf cent mille (900.000) nouvelles parts Sociales et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000,-) (l'Apport en Numéraire).

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société, de sorte que le montant de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000,-) est à la disposition de la société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de refléter la modification ci-dessus. Le premier alinéa de l'article 5 des Statuts se lira désormais de la manière suivante:

« **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 22.587.625,-) représentée par neuf cent trois mille cinq cent cinq (903.505) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

### Troisième résolution

L'associé unique, décide de supprimer la référence au gérant A et au gérant B et de modifier les articles 11,12 et 15 des Statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui précisera leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne seront pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Suite à ce qui précède les gérants de la société sont désignés comme «gérants» et le conseil de gérance est changé comme suit:

- Alain Pasteleurs, gérant
- Florence Poncelet, gérant
- Thierry van den Hove, gérant
- Rachid Azoughagh, gérant
- Anke Langner, gérant
- Michael Stephan, gérant.

### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Poncelet, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154225/190.

(130188756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**LuxGEO Parent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

AXEUROPE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159139,

hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Luxgoal S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-three million three hundred thirty-two thousand one hundred eighty-four euro and sixty-five euro cent (EUR 33,332,184.65), with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B152268,

hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

G Co-Investment I S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161794,

hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

G Co-Investment II S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161796,

hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

G Co-Investment III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175922,

hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

All appearing entities shall be hereinafter referred to as the "Shareholders".

The said proxies shall be annexed to the present deed;

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of LuxGEO Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred thirty-four million six thousand seven hundred fifteen euro and thirty euro cent (EUR 234,006,715.30), with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed, of 14 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1001 of 13 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159036 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 26 February 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1149 of 15 May 2013.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred ninety thousand three hundred and ninety-nine euro and thirty-five cents (EUR 490,399.35) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-four million six thousand seven hundred fifteen euro and thirty cents (EUR 234,006,715.30) to two hundred thirty-four million four hundred ninety-seven thousand one hundred and fourteen euro and sixty-five cents (EUR 234,497,114.65).

2 To issue forty-nine million thirty-nine thousand nine hundred and thirty-five (49,039,935) new ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares.



3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of nine hundred nine thousand six hundred euro and sixty-five cents (EUR 909,600.65) by way of a contribution in kind and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred ninety thousand three hundred and ninety-nine euro and thirty-five cents (EUR 490,399.35) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty-four million six thousand seven hundred fifteen euro and thirty cents (EUR 234,006,715.30) to two hundred thirty-four million four hundred ninety-seven thousand one hundred and fourteen euro and sixty-five cents (EUR 234,497,114.65).

*Second resolution*

The Shareholders resolved to issue forty-nine million thirty-nine thousand nine hundred and thirty-five (49,039,935) new ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

(1) AXEUROPE S.A. (the "Subscriber 1"), represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, prenamed, by virtue of a pre-mentioned proxy, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 1 declared to subscribe for twenty-two million sixty-seven thousand nine hundred and seventy-one (22,067,971) new ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium of four hundred nine thousand three hundred and twenty euro and thirty cents (EUR 409,320.30) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind which consists of five million one hundred forty-two thousand four hundred seven (5,142,407) class B shares, five million one hundred forty-two thousand four hundred seven (5,142,407) class C shares, five million one hundred forty-two thousand four hundred seven (5,142,407) class D shares, five million one hundred forty-two thousand four hundred seven (5,142,407) class E shares, five million one hundred forty-two thousand four hundred seven (5,142,407) class F shares, five million one hundred forty-two thousand four hundred seven (5,142,407) class G shares, five million one hundred forty-two thousand four hundred seven (5,142,407) class H shares, five million one hundred forty-two thousand four hundred seven (5,142,407) class I shares and five million one hundred forty-two thousand four hundred seven (5,142,407) class J shares of G Co-Investment I S.C.A. (hereafter referred to as "SPV 1"), a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 161794 (the "Contribution 1");

The Contribution 1 represents a value in aggregate amount of six hundred thirty thousand euro and one cent (EUR 630,000.01).

Proof of the ownership by the Subscriber 1 of the Contribution 1 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 1 declared that the Contribution 1 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 1 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 1 to the Company.

(2) Luxgoal S.à r.l. ("Subscriber 2" and together with Subscriber 1, the "Subscribers"), represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, prenamed, by virtue of a pre-mentioned proxy, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 2 declared to subscribe for twenty-six million nine hundred seventy-one thousand nine hundred and sixty-four (26,971,964) new ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium of five hundred thousand two hundred and eighty euro and thirty-five cents (EUR 500,280.35) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind which consists of six million two hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four (6,285,164) class B shares, six million two hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four (6,285,164) class C shares, six million two hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four (6,285,164) class D shares, six million two hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four (6,285,164) class E shares, six million two hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four (6,285,164) class F shares, six million two hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four (6,285,164) class G shares, six million two hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four (6,285,164) class H shares, six million two hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four (6,285,164) class I shares and six million two hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four (6,285,164) class J shares of SPV 1 (the "Contribution 2", and together with the Contribution 1, the "Contribution").

The Contribution 2 represents a value in aggregate amount of seven hundred sixty-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 769,999.99).

Proof of the ownership by the Subscriber 2 of the Contribution 2 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 2 declared that the Contribution 2 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 2 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 2 to the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution in kind made to the Company which corresponds at least to the nominal value of the new ordinary shares to be issued by the Company for a total amount of four hundred ninety thousand three hundred and ninety-nine euro and thirty-five cents (EUR 490,399.35) together with the total share premium of nine hundred nine thousand six hundred euro and sixty-five cents (EUR 909,600. 65)."

#### *Third resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the forty-nine million thirty-nine thousand nine hundred and thirty-five (49,039,935) new ordinary shares according to the above mentioned subscriptions.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company's share capital is set at two hundred thirty-four million four hundred ninety-seven thousand one hundred and fourteen euro and sixty-five cents (EUR 234,497,114.65) represented by twenty-three billion one hundred twenty million three hundred two thousand five hundred and ninety-six (23,120,302,596) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), fifty-six million three hundred ninety-four thousand seven hundred and seventy-six (56,394,776) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred twenty-three million fourteen thousand and ninety-three (123,014,093) class B preferred shares (the "Class Preferred B Shares"), and one hundred fifty million (150,000,000) class C preferred shares (the "Class Preferred C Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand four hundred Euros (EUR 2,400.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt septembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

AXEUROPE S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159139,

représentée aux fins des présentes par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

Luxgoal S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de trente-trois millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-cinq centimes (EUR 33.332.184,65), ayant son siège social au 282, route Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152268,

représentée aux fins des présentes par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

G Co-Investment I S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161794,

représentée aux fins des présentes par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

G Co-Investment II S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161796,

représentée aux fins des présentes par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

G Co-Investment III S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175922,

représentée aux fins des présentes par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

Toutes les comparantes sont désignées ci-après par les «Associés».

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de LuxGEO Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent trente-quatre millions six mille sept cent quinze euros et trente centimes (EUR 234.006.715,30), dont le siège social est au 282, route Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1001 du 13 mai 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159036 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 26 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1149, en date du 15 mai 2013.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-cinq centimes (EUR 490.399,35) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-quatre millions six mille sept cent quinze euros et trente centimes (EUR 234.006.715,30) à deux cent trente-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatorze euros et soixante-cinq centimes (EUR 234.497.114,65).

2 Émission de quarante-neuf millions trente-neuf mille neuf cent trente-cinq (49.039.935) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales ordinaires existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf cent neuf mille six cents euros et soixante-cinq centimes (EUR 909.600,65) par un apport en nature et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-cinq centimes (EUR 490.399,35) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-quatre millions six mille sept cent quinze euros et trente centimes (EUR 234.006.715,30) à deux cent trente-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatorze euros et soixante-cinq centimes (EUR 234.497.114,65).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre quarante-neuf millions trente-neuf mille neuf cent trente-cinq (49.039.935) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales ordinaires existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite ont comparu:

(1) AXEUROPE S.A., (le «Souscripteur 1»), représentée par Me Marc FRANTZ, avocat, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire vingt-deux millions soixante-sept mille neuf cent soixante-et-onze (22.067.971) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent neuf mille trois cent vingt euros et trente centimes (EUR 409.320,30) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent sept (5.142.407) actions de catégorie B, cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent sept (5.142.407) actions de catégorie C, cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent sept (5.142.407) actions de catégorie D, cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent sept (5.142.407) actions de catégorie E, cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent sept (5.142.407) actions de catégorie F, cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent sept (5.142.407) actions de catégorie G, cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent sept (5.142.407) actions de catégorie H, cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent sept (5.142.407) actions de catégorie I et cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent sept (5.142.407) actions de catégorie J de G Co-Investment I S.C.A. (désignée ci-après comme «SPV 1»), une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 161794 (l'«Apport 1»);

L'Apport 1 représente un montant total de six cent trente mille euros et un centime (EUR 630.000,01).

La preuve par le Souscripteur 1 de la propriété de l'Apport 1 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 1 a déclaré encore que l'Apport 1 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 1 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 1 à la Société.

(2) Luxgoal S.à r.l., (le «Souscripteur 2» et avec le Souscripteur 1, les «Souscripteurs»), représenté par Me Marc FRANTZ, avocat, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire vingt-six millions neuf cent soixante-et-onze mille neuf cent soixante-quatre (26.971.964) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent mille deux cent quatre-vingt euros et trente-cinq centimes (EUR 500.280,35) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en six millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre (6.285.164) actions de catégorie B, six millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre (6.285.164) actions de catégorie C, six millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre (6.285.164) actions de catégorie D, six millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre (6.285.164) actions de catégorie E, six millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre (6.285.164) actions de catégorie F, six millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre (6.285.164) actions de catégorie G, six millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre (6.285.164) actions de catégorie H, six millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre (6.285.164) actions de catégorie I et six millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre (6.285.164) actions de catégorie J d'«SPV 1» (l'«Apport 2» et avec l'Apport 1, l'«Apport»).

L'Apport 2 représente un montant total de sept cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 769.999,99).

La preuve par le Souscripteur 2 de la propriété de l'Apport 2 a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 2 a déclaré encore que l'Apport 2 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 2 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 2 à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport en nature qui correspond au moins au à la valeur nominale des parts sociales ordinaires pour un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et trente-cinq centimes (EUR 490.399,35), à émettre avec une prime d'émission de neuf cent neuf mille six cents euros et soixante-cinq centimes (EUR 909.600,65)».

#### Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements et d'émettre les quarante-neuf millions trente-neuf mille neuf cent trente-cinq (49.039.935) parts sociales ordinaires nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

*Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatorze euros et soixante-cinq centimes (EUR 234.497.114,65) représenté par vingt-trois milliards cent vingt millions trois cent deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (23.120.302.596) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), cinquante-six millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante-seize (56.394.776) parts sociales préférentielles de catégorie A (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A»), cent vingt-trois millions quatorze mille quatre-vingt-treize (123.014.093) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), et cent cinquante millions (150.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie C (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C»), toutes ensemble désignées comme les «parts sociales». Chaque part sociale émise a une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01), et est entièrement libérée."

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. FRANTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. LAC/2013/43222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013154232/308.

(130187611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**1645644 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 38.115,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.265.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 28 août 2013 entre Cenovus Energy Inc. et 1767394 ALBERTA LTD., une limited company de droit canadien ayant son siège social au 2600, 500 Centre Street SE, Calgary, Alberta T2G 1A6, Canada, enregistrée auprès du Registrar of Corporations of Alberta, sous le numéro 2017673944, que Cenovus Energy Inc. a cédé 300 parts sociales de la Société à 1767394 ALBERTA LTD. avec effet au 28 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156395/16.

(130190975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**FinnAust Mining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.801.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 septembre 2013*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 septembre 2013 que les mandats des gérants suivants ont été renouvelés pour une durée indéterminée:

- Mr. François BROUXEL, gérant de catégorie A;
- Mr. Michel BULACH, gérant de catégorie A;
- Mr. Daniel Richard LOUGHER, gérant de catégorie B;
- Mr. Graham MARSHALL, gérant de catégorie B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156609/16.

(130191756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**TRxCare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.171.

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of October.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Markus GLIMM, company director, born on the 30<sup>th</sup> day of July, 1960 in Wuppertal, Germany, residing at 6 Fairholme Gardens, N3 3EB London (UK),

here represented by Mr Frank Trinteler, employee, residing professionally in Schuttrange,

by virtue of a proxy given on the 25<sup>th</sup> day of September, 2013

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Mr Markus Glimm, prenamed, is the sole actual shareholder of "TrxCare Holdings S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, incorporated by a notarial deed on August 24, 2010, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations number 2181 of October 14<sup>th</sup>, 2010 and that the articles of incorporation haven't been modified since then;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to amend the purpose of the company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The object of the Company further is to conceive, develop, produce, manufacture, acquire, import, export, market and distribute, directly or indirectly, under whatever form, all material and products and more specifically computer software and hardware, electronic and electromechanical equipment and components as well as any goods, software, services, advice, assistance, teaching, training, consulting, directly or indirectly related thereto, up to the creation and management of information and data under any form whatsoever, more particularly their treatment, printing, safekeeping, distribution and transmission.

The Company shall be able to do the above directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or together with third parties, through the incorporation of new corporate entities, by way of contribution, partnership, subscription,

acquisition of shares or other securities, through merger, alliance, cooperative venture or economic interest grouping, or by taking or granting a lease over any goods or rights, or otherwise.

The object of the Company is furthermore the exploitation, acquisition, assignment or granting of a license, or, more generally, all acts of assignment in whatsoever form, of all intellectual and industrial property rights and, more specifically, of all patents, trademarks, drawings and models and copyrights in relation to the above-mentioned activities.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company

may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

#### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand EURO (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Markus GLIMM, administrateur de sociétés, né le 30 juillet 1960 à Wuppertal, Allemagne, demeurant à 6 Fairholme Gardens, N3 3EB Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Frank Trinteler, employé, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société TRxCare Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 24 août 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2181 du 14 octobre 2010, et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique déclare modifier l'article 2, paragraphe des statuts comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à l'établissement, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la Société est en outre de concevoir, développer, produire, fabriquer, acquérir, importer, exporter, commercialiser et distribuer, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, du matériel et des produits de tout genre, et plus particulièrement des logiciels et du matériel informatique, des équipements électroniques et électromécaniques et des composants, ainsi que tous biens, logiciels, services, conseils, assistance, enseignement, formation, conseil, s'y rapportant directement ou indirectement, jusqu'à la création et la gestion d'information et de données sous toute forme que ce soit, plus particulièrement leur traitement, impression, conservation, distribution et transmission.

La Société sera en mesure de faire ce qui précède, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, soit seule ou avec des tiers, par la constitution de nouvelles personnes morales, par voie d'apport, de partenariat, de souscription, d'acquisition d'actions ou autres valeurs mobilières, par voie de fusion, alliance, entreprise conjointe ou groupement d'intérêt économique, ou en prenant ou en octroyant un bail sur tous biens ou droits, ou autrement.

L'objet de la Société est en outre l'exploitation, acquisition, cession ou octroi d'une licence, ou, plus généralement, tous les actes de cession dans toute forme que ce soit, de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle et, plus

précisément, de tous les brevets, marques de commerce, dessins et modèles, et droits d'auteur en relation avec les activités mentionnées ci-dessus.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, uniquement par voie de placement privé, des billets, des obligations et toute sorte de titres d'emprunt et de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus des emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et d'autres sociétés du groupe. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur ses actifs en entier ou en partie, pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne physique. Pour éviter le doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédit, l'exposition au risque de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions de biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: F. Trinteler, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45499. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150844/132.

(130184125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

#### **MCarré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.389.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée ABOUKIR S.à r.l., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2013, en voie de formalisation,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Emmanuel MENANT, trader, demeurant à F-50400 Granville, 20, rue Jean Jaurès.

2.- La société anonyme FLOANN S.A., avec siège social à L-4360 Esch-sur-Alzette, 4B, Porte de France, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.714,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Emmanuel BOUILLON, administrateur de société, demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 4B, Porte de France.

Les sociétés comparantes sont ici représentées par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 22 octobre 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles sociétés comparantes ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.



**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «MCarré S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Souscription et Libération du Capital social*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme ABOUKIR S.à r.l., préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- La société anonyme FLOANN S.A., préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent part sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associées, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale et à l'unanimité des voix, elles ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Emmanuel MENANT, trader, né à Paris (France), le 23 décembre 1969, demeurant à F-50400 Granville, 20, rue Jean Jaurès, et

- Monsieur Emmanuel BOUILLON, administrateur de société, né à Boulogne-sur-Mer (France), le 2 janvier 1969, demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 4B, Porte de France.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

3.- Le siège social de la société est établi à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des sociétés comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BOUILLON, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155499/120.

(130190086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

#### **Eaglestone Infraventus Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.182.

En date du 31 octobre 2013 et avec effet au 3 novembre 2013, Philippe Leclercq avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur B de la société Eaglestone Infraventus Holdings

S.A., avec siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168 182

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156577/14.

(130191772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**Zakka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8611 Platen, 26, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 159.119.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157053/9.

(130192104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**Mikrolux 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 181.534.

---

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of the month of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA LBO FUND V CORE FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris, represented by Ms Jennifer Ferrand, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29 October 2013, hereto annexed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the owners of the Shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "Mikrolux 1 S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to

which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### **Art. 5. Capital and operations on capital.**

**Art. 5.1. Share capital amount and allotment.** The issued share capital of the Company is set at [forty-four thousand euros (€ 44,000) divided into [four hundred forty thousand (440,000)] Shares with a nominal value of ten Euro-cents (€ 0.1) per Share divided into Classes as follows:

- 44,000 Class A Shares,
- 44,000 Class B Shares,
- 44,000 Class C Shares,
- 44,000 Class D Shares,
- 44,000 Class E Shares,
- 44,000 Class F Shares,
- 44,000 Class G Shares,
- 44,000 Class H Shares,
- 44,000 Class I Shares, and
- 44,000 Class J Shares,

and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

**Art. 5.2 Increase and reduction of the Share capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in these articles of incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

**Art. 5.3 Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 5.4 Authorised capital.** The authorised capital of the Company is fixed at three hundred million Euros (€ 300,000,000) (excluding the subscribed share capital of the Company) consisting of additional three billion (3,000,000,000) Shares (of either Class), each with a nominal value of ten Euro-cents (€ 0.1).

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, during the period starting on the date of the date of incorporation of the Company and ending on the fifth anniversary of the publication of the Memorial thereof (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue Shares (of existing Classes of Shares or create new Classes of Shares) within the authorised share capital. The board of directors, or any delegate (s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves

at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing shareholders. The general meeting has authorised the board of directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares (including but not limited upon the conversion of convertible instruments) within the authorised un-issued share capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

**Art. 6. Share certificates.** The Company's Shares are in registered form and may not be converted into Shares in bearer form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of Shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 31 May of each year at 3.30 p.m. (Luxembourg time) and for the first time on the 30 April 2015 at 3.30 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting, except that they may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors

shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder (s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will choose from among its members a chairman and a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director

or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date they decided but not exceeding six years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2014<sup>1</sup>.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decisions of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to 0.025 % of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then
- an amount equal to 0.050 % of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then
- an amount equal to 0.075 % of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then
- an amount equal to 0.1 % of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- an amount equal to 0.125 % of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then
- an amount equal to 0.15 % of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- an amount equal to 0.175 % of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then
- an amount equal to 0.2 % of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- an amount equal to 0.225 % of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then
- an amount equal to 0.250 % of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

**Art. 17. Dissolution and liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

**Art. 20. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the Shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

**Art. 21. Definitions.** In these Articles, the following terms shall have the meaning set forth herebelow:

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) – (L + LR) Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Class(es) or Class(es) of Shares	Means the Shares allotted pursuant to these articles of incorporation to the relevant class of Shares.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Shares	Means the shares of the Company issued from time to time in accordance with these articles of incorporation.

A reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

General words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and

The headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed as follows:



Subscriber	Number of shares subscribed <sup>2</sup>	Payment
AXA LBO FUND V CORE FCPR . . . . .	44,000 Class A Shares	€ 4,400
	44,000 Class B Shares	€ 4,400
	44,000 Class C Shares	€ 4,400
	44,000 Class D Shares	€ 4,400
	44,000 Class E Shares	€ 4,400
	44,000 Class F Shares	€ 4,400
	44,000 Class G Shares	€ 4,400
	44,000 Class H Shares	€ 4,400
	44,000 Class I Shares	€ 4,400
	44,000 Class J Shares	€ 4,400
<b>Total: . . . . .</b>	<b>440,000</b>	<b>€ 44,000</b>

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *The extraordinary resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith immediately taken the following resolutions.

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31<sup>st</sup> December 2017 subject to the provisions of the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
VANNELLE Alexandre	20, Place Vendôme, F-75001 Paris	Director	19 January 1977	France - Arles
CHARETON Yann	Via Privata Fratelli Gabba, n°1/A, 20121 Milan, Italy	Director	8 January 1978	Gabon - Libreville
FERRAND Jennifer	24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg	Director	23 February 1981	France - Thionville
PRZYGODDA Frank	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Director	28 February 1968	Germany - Bochum
BRIMEYER Robert	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Director	3 mai 1972	Luxembourg-Luxembourg

#### *Second resolution*

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1822 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.477 has been appointed statutory auditor until the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31<sup>st</sup> December 2014.

#### *Third resolution*

The registered office is fixed at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AXA LBO FUND V CORE FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris, représentée par Madame Jennifer Ferrand, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 octobre 2013, ci-annexée.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «Mikrolux 1 S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

#### **Art. 5. Capital et opérations sur le capital.**

**Art. 5.1. Montant du capital social et allocation.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-quatre mille euros (€ 44.000) représenté par quatre cent quarante mille (440.000) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1) par Action, divisé en Classes comme suit:

- 44.000 Actions de Classe A;
- 44.000 Actions de Classe B;
- 44.000 Actions de Classe C;
- 44.000 Actions de Classe D;
- 44.000 Actions de Classe E;
- 44.000 Actions de Classe F;
- 44.000 Actions de Classe G;
- 44.000 Actions de Classe H;
- 44.000 Actions de Classe I; et
- 44.000 Actions de Classe J;

et avec les droits et obligations décrits dans les présents statuts.

**Art. 5.2. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans la manière requise pour l'amendement des présents statuts comme cela est prescrit par les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions, y compris par l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises de ces Classes. En cas de rachat et d'annulation de Classes d'Actions, ces rachat et annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

En cas de réduction du capital par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre prévu par cet article) cette Classe d'Actions donnera droit aux porteurs de celle-ci au pro rata de leur détention dans cette Classe au Montant Disponible (dans les limites du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les porteurs d'Actions de la Classe d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible pour la Classe d'Actions en question au moment de l'annulation de la Classe en question sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue pour la modification des statuts étant toutefois entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur au Montant Disponible.

La Valeur d'Annulation par Action deviendra due par la Société au moment du rachat et de l'annulation des Actions de la Classe en question.

**Art. 5.3. Indivisibilité des Actions.** Vis-à-vis de la Société, les Actions de la Société sont indivisibles puisqu'un seul propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique comme leur représentant vis-à-vis de la Société.

**Art. 5.4. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent millions (€ 300.000.000) d'euros (excluant le capital social souscrit de la Société) consistant en trois milliards (3.000.000.000) d'Actions additionnelles (de toute Classe) d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1) chacune.

Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles requises pour la modification de ces statuts. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peut, de temps à autre durant la période commençant à la date de constitution de la Société et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la publication de celle-ci au Mémorial (sans préjudice d'un renouvellement), augmenter le capital souscrit dans les limites du capital social autorisé en émettant des Actions (de Classes d'Actions existantes ou en créant une nouvelle Classe d'Actions) à l'intérieur du capital autorisé. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital autorisé en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son(ses) délégué(s) déterminera(ont) à sa (leur) discrétion, sans réserver de droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi aux actionnaires existants. L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à écarter, supprimer ou limiter tout droit de préférentiel de souscription des actionnaires prévus par la loi (y compris sans que cela soit limitatif dans le cas de conversion d'instruments convertibles) dans les limites du capital social autorisé mais non émis.

A chaque fois que le conseil d'administration agit de la sorte pour rendre effectif en tout ou partie l'augmentation de capital dans le cadre des présentes dispositions, l'article 5 des statuts sera amendé pour refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration adoptera ou autorisera les mesures nécessaires dans le but d'obtenir la publication d'un tel amendement conformément à la loi.

**Art. 6. Certificats d'Actions.** Les Actions de la Société sont sous forme nominative et ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces Actions. Des certificats établissant une telle inscription peuvent être délivrés aux actionnaires.

Les cessions d'Actions peuvent être effectuées par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société sur présentation du certificat ou des certificats émis en relation avec les actions de la Société ensemble avec un contrat de cession donnant satisfaction à la Société ou par déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des porteurs de procuration.

La Société peut racheter ses Actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque Action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 31 mai de chaque année à 15:30 heures (heure du Luxembourg) et pour la première fois le 30 avril 2015 à 15:30 heures (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles pourront être tenues à l'étranger si, selon le jugement final et absolu du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de(s) l'actionnaire(s).

Dans le cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un

autre administrateur comme son représentant. Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut également, avec l'assentiment unanime, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication. L'ensemble formera le procès-verbal établissant la preuve de la décision.

Dans le cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société et, dans le cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire aux Comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident mais n'excédant pas six ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et aux temps et lieu qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Le compte de prime peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime au compte de réserve légale.

Dans le cas où un dividende est déclaré, ce dividende sera alloué et payé comme suit:

- un montant égal à 0,025% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe A sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe A au pro rata de leurs Actions de Classe A; puis
- un montant égal à 0,050% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe B sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe B au pro rata de leurs Actions de Classe B; puis
- un montant égal à 0,075% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe C sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe C au pro rata de leurs Actions de Classe C; puis
- un montant égal à 0,1% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe D sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe D au pro rata de leurs Actions de Classe D; puis
- un montant égal à 0,125% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe E sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe E au pro rata de leurs Actions de Classe E; puis
- un montant égal à 0,15% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe F sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe F au pro rata de leurs Actions de Classe F; puis
- un montant égal à 0,175% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe G sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe G au pro rata de leurs Actions de Classe G; puis
- un montant égal à 0,2% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe H sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe H au pro rata de leurs Actions de Classe H; puis
- un montant égal à 0,225% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe I sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe I au pro rata de leurs Actions de Classe I; puis
- un montant égal à 0,250% de la valeur nominale agrégée des Actions émises de Classe J sera distribué (ou provisionné) d'une manière égale à tous les porteurs d'Actions de Classe J au pro rata de leurs Actions de Classe J; puis

le solde du montant total distribué sera alloué en intégralité aux actionnaires de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inverse (c.à.d. les Actions de Classe J en premier, puis s'il n'y a pas d'Actions de Classe J, les Actions de Classe I et dans cette ordre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Actions de Classe A).

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Une fois que toutes les dettes, charges et frais de la liquidation seront couverts, le solde éventuel sera versé aux porteurs d'Actions de la Société.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 20. Actionnaire unique.** Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

**Art. 21. Définitions.** Dans ces statuts, les termes suivants auront le sens qui leur est donné ci-dessous:

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes d'Actions devant être annulées mais réduit de (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux statuts, à chaque fois qu'établi dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon que:
--------------------	--

$$MD = (BN + PR + RC) - (P + RL)$$

où:

MD: Montant Disponible

BN: bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

PR: toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC: le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe d'Actions devant être annulée

P: pertes (y compris les pertes reportées)

RL: toute somme devant être placée en réserve en vertu des exigences posées par la loi ou les statuts.

Classe(s) ou Classe(s) d'Actions	Signifie les Actions allouées conformément aux présents statuts à la classe (ou aux classes) d'Actions considérée(s).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie une date supérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.
Actions	Signifie les actions émises par la Société de temps à autre conformément aux présents statuts.

Une référence à:

(e) au masculin inclura le féminin;

(f) (sauf si le contexte le requiert autrement) au singulier inclura le pluriel et vice-versa;

(g) une "personne" inclura une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique propre);

(h) une disposition légale ou statutaire inclut toute modification afférente et toute nouvelle mise en vigueur (avec ou sans modification).

On ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des termes généraux.

Les titres dans ces statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

#### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
AXA LBO FUND V CORE FCPR . . . . .	44.000 Actions de Classe A	€ 4.400
	44.000 Actions de Classe B	€ 4.400
	44.000 Actions de Classe C	€ 4.400
	44.000 Actions de Classe D	€ 4.400
	44.000 Actions de Classe E	€ 4.400
	44.000 Actions de Classe F	€ 4.400
	44.000 Actions de Classe G	€ 4.400
	44.000 Actions de Classe H	€ 4.400
	44.000 Actions de Classe I	€ 4.400
	44.000 Actions de Classe J	€ 4.400
Total: . . . . .	440.000	€ 44.000

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

#### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cent euros (EUR 1.200.-).

#### Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### Décisions extraordinaires de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a immédiatement pris les décisions suivantes.

*Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
VANNELLE Alexandre	20, Place Vendôme, F-75001 Paris	Administrateur	19 janvier 1977	France - Arles
CHARETON Yann	Via Privata Fratelli Gabba, n°1/A, 20121 Milan, Italy	Administrateur	8 janvier 1978	Gabon - Libreville
FERRAND Jennifer	24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg	Administrateur	23 février 1981	France - Thionville
PRZYGODDA Frank	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Administrateur	28 février 1968	Allemagne - Bochum
BRIMEYER Robert	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Administrateur	3 mai 1972	Luxembourg - Luxembourg

*Deuxième résolution*

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136 477 a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

*Troisième résolution*

Le siège social est fixé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 7 novembre 2013. Relation: DIE/2013/13627. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158079/735.

(130193858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Lagrange Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.036.

Le bilan au 31/10/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158058/10.

(130193923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Lagrange Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.037.

Le bilan au 31/10/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158057/10.

(130193922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.



**Luxbon Solar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013158055/11.

(130193736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Mascagni S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.218.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2013**Conseil d'Administration*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019 est composé comme suit

- MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- ANTOINE Jean-Hugues, demeurant à 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel
- REUTER-BONERT Carine, demeurant à 5 rue des champs, L-3332 Fennange

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale décide de ne plus renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de M. MAQUA Dominique et décide de nommer la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg en son remplacement pour une durée de six ans.

Suite à cette décision le Commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2019 est RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

*Administrateur*

Référence de publication: 2013158088/23.

(130193786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**LILI IS PI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4621 Differdange, 8, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 138.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158067/10.

(130193897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**LCP (Overseas) Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.553.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 octobre 2013*

En date du 31 octobre 2013, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Artur Mlotkowski, né le 10 avril 1977 en Pologne, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 660 Madison Avenue, 23 FL, New York, NY 10065, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 octobre 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

LCP (Overseas) Financial Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013158061/17.

(130193841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Lepinet Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.653.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158064/10.

(130193460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Marienplatz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 123.939.

---

Par contrat sous seing privé du 30 Septembre 2013, l'Associé Unique de la Société, Bank of America Custodial Services (Ireland) Limited, a transféré les 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société, représentant 100% du capital social de la Société à Custom House Capital Investment Property Funds plc, une société de droit de la République d'Irlande dont le siège social se situe au 5<sup>ème</sup> étage, Marine House, Clanwillian Court, Dublin 2, Irlande et immatriculée auprès du Bureau d'enregistrement des sociétés sous le numéro 422825.

Par conséquent, l'Associé Unique de la Société est désormais:

Custom House Capital Investment Property Funds plc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

*Pour Marienplatz S.à r.l.*

Référence de publication: 2013158075/17.

(130193297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 768.291,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.541.

---

*Extrait de la réunion du conseil de gérance de la société tenue en date du 6 novembre 2013 au siège social*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158080/12.

(130193981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Mylan Luxembourg 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.120.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2148 du 12 octobre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg 9 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013158084/14.

(130193795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158082/10.

(130193986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Mascagni S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.218.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158087/9.

(130193781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Lux.G.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3770 Tétange, 81, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 129.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158070/9.

(130193528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**KUT Dienstleistungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 100, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.337.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Den einunddreißigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen.

Ist erschienen:

Herr Kai Uwe Tümmers, Fleischermeister, wohnhaft in D-99947 Bad Langensalza, Langgasse 21a,

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "KUT Dienstleistungen S.à r.l.", mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 98-100, avenue de la Faiencerie, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 78.337, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg amtierenden Notar Paul Decker, am 29. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 266 vom 13. April 2001.

- Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölftausend dreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cents (12.394,68.- €) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertdreiundzwanzig Euro fünfundneunzig Cents (123,95.- €);

- Dass der Komparsent Eigentümer aller vorbezeichneter einhundert (100) Gesellschaftsanteile ist,

- Dass der Komparsent in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft aufzulösen,

- Dass der Komparsent in seiner Eigenschaft als Liquidator, erklärt,

\* dass alle Aktiva veräußert wurden,

\* dass alle Passiva gegenüber Dritten beglichen sind,

\* dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass die Unterzeichnete persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet.

- Dass dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;
- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Für die Veröffentlichungen und Hinterlegungen ist dem Überbringer einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde Vollmacht gegeben.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Düdelingen, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. TUMMERS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Düdelingen, den 13. November 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013158047/45.

(130193654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Leasing Events Cars, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 172.851.

La dénomination sociale de l'associée TRANSALLIANCE GROUPE EUROPE est désormais GROUPE EUROPE HOLDING

Référence de publication: 2013158062/9.

(130193242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Lemagneres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.261.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérance, à compter du 31 Octobre 2013.

Luxembourg, le 23 Octobre 2013.

Ewoud Adrian Boekhout.

Référence de publication: 2013158063/10.

(130193194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Lepinet Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.653.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158065/10.

(130193461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**LILI IS PI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4621 Differdange, 8, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 138.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158066/10.

(130193896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158072/10.

(130193133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.676.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Leggett & Platt Canada Co., Luxembourg Branch

Johannes de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2013158049/14.

(130193349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Kival Spain S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.847.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013158042/14.

(130193677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Lima (Bradford) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.222.

---

*Résolution du 28 octobre 2013*

à modifier: Le siège social de l'associé (Prologis European Developments B.V.), a été transféré de Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands, et ce, avec effet au 28 octobre 2013.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

Pour la société

Gerrit-Jan Meerkerk

Référence de publication: 2013158050/14.

(130193457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**La-ser Alpha Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.663.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67611 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158048/10.

(130193184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Magrelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.350.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28.06.2013 à Luxembourg*

L'assemblée prononce la révocation de la société Alpha Trade Consulting Sàrl, ayant son siège social 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme en remplacement au poste de commissaire aux comptes la société AUDITEX SARL, ayant son siège sociale 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2015

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013158085/16.

(130193432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Koufra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 163.367.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158046/10.

(130193977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**KBC Group Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 30.328.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013158038/10.

(130193649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Kareta Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.083.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

*Pour Kareta Holding S.A.*

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

*Administrateur*

Référence de publication: 2013158037/13.

(130193761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Maroquinerie Tradition SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.800.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158086/10.

(130193433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Meritaton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 61.545.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 octobre 2013 que:

Madame Valérie WESQUY actuel administrateur a été nommée à la fonction de Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013158090/11.

(130193902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Petrusse Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.663.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société PETRUSSE ESTATES S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 mai 2013.*

*Résolution:*

L'assemblée accepte la reconduction du mandat de l'administrateur unique, Monsieur Paul Rockenbrod, demeurant à L-1713 Luxembourg, 168 rue de Hamm, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Paul Rockenbrod

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2013158116/16.

(130193059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

Il résulte des décisions des associés de La Société en date du 27 août 2013:

Nomination du nouveau Gérant de La Société avec date effective le 27 août 2013 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mark Richardson, de nationalité anglaise, né le 27 juin 1974 à ABERDEEN, ayant son adresse professionnelle à:

- Sezovasne namest1 8, 11000 Prague 1, République Tchèque.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

*Pour La société*

Référence de publication: 2013158119/16.

(130193670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**BTG Pactual E&P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.405.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2013.

*Pour copie conforme*

Référence de publication: 2013158418/11.

(130194563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Bastion International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.496.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2013.

*Pour copie conforme*

Référence de publication: 2013158399/11.

(130194692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**BELF 5 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.061.

---

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 14 novembre 2013 a renouvelé le mandat des gérants:

- Mr Riccardo MORALDI, laurea in Economia aziendale, 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, gérant.
- Mr Michele CANEPA, laurea in giurisprudenza, 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

*Pour BELF 5 Luxembourg*

*Société à responsabilité limitée*

Référence de publication: 2013158401/16.

(130194868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Blue Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.696.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 novembre 2013*

Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012 Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Brunello DONATI, administrateur démissionnaire en date du 8 novembre 2013.



Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 15 novembre 2013.  
Référence de publication: 2013158411/14.  
(130194807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Corelux Purchaser No. 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 157.494.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158431/10.  
(130194685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 150.258.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 11 novembre 2013 que Monsieur Eddy DÔME a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013158430/14.  
(130194342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Carfrank-Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 93.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158437/10.  
(130194739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Caladan SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 161.389.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 novembre 2013.*

*Résolution:*

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat des administrateurs MM. Andrea Carini et Riccardo Incani et Mme Hélène Mercier.

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs;

- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur;

- Madame Audrey Petrini, employée privée, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Denis Callonego, employé privé, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur.

Les mandats des nouveaux administrateurs auront échéance jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALADAN SPF, S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013158435/25.

(130194050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Chalon Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.937.

Il résulte d'une contrat de transfert de parts, signé en date du 13 novembre 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) BRE/Europe 7NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.314, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. BRE/Europe 7NQ S.à r.l. . . . . 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013158426/19.

(130194209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Banice Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfurt, 87, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.242.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Krieger Jean-Claude

*Le Cabinet Comptable*

Référence de publication: 2013158397/12.

(130194179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Banice Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfurt, 87, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.242.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Krieger Jean-Claude

*Le Cabinet Comptable*

Référence de publication: 2013158396/12.

(130194178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Prague Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Bogart S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 180.996.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Expansion 17 S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180.975,

ici représentée par M. Jean-Yves HÉMERY, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Global Performance 17 S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180.980,

ici représentée par M. Jean-Yves HÉMERY, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Les procurations signées «ne varietur» par les comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «Bogart Sàrl» dont le siège social est 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2013, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180.996.

Les associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Unique résolution*

Les Associés, statuant à l'unanimité, décident de changer la dénomination sociale de la Société en «Prague Europe Sàrl» et modifient en conséquence l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Prague Europe S.à r.l.» »

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à EUR 900,-.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en française suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1.- Expansion 17 S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, filed at the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 180.975

here represented by M. Jean-Yves HÉMERY, residing in Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on September 30<sup>th</sup>, 2013.

2.- Global Performance 17 S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, filed at the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 180.980

here represented by M. Jean-Yves HÉMERY, residing in Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on September 30<sup>th</sup>, 2013.

The said proxies, initialled “ne varietur” by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing, represented as said before, representing the whole corporate capital, of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) “Bogart Sàrl”, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

Incorporated by a deed drawn up by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on September 30<sup>th</sup>, 2013, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, filed at the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 180.996.

The Shareholders, acting as said before, representing the whole corporate capital, requested the officiating notary to enact the following resolution:

*Sole resolution*

The Shareholders, took by unanimous vote the decision to change the named of the Company into «Prague Europe Sàrl» and subsequently to amend article 4 of the By-Laws as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of “Prague Europe S.à r.l.””

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 900.-.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by a English version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30. Relation GRE/2013/4365. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013158394/84.

(130194891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Clantha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.527.

Lors de l'assemblée générale annuelle du 06 septembre 2013, Madame Tanja BERNAT, résidant professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg s'est démise de ses fonctions de gérant.

Compte tenu de ce qui précède, le nombre de gérant a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 14.11.2013.

Pour: CLANTHA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013158450/17.

(130194328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Cliantha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.527.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.11.2013.

Pour: CLIANTHA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013158451/15.

(130194329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Centre de l'Artisan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange, Z.I. Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 42.701.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2013158443/10.

(130194797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Bau & Boden Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

Notaire

Référence de publication: 2013158388/12.

(130194084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Barclays Luxembourg Holdings SSC, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 181.562.

STATUTES

1. Par résolutions prises par les associés de MERSCH INVESTMENTS PARTNERSHIP LLP, Mersch Investments Partnership LLP a été reconstituée en tant que société en commandite spéciale de droit luxembourgeois régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, avec effet à compter du 12 novembre 2013 et ce pour une durée illimitée (la "Société").

2. La dénomination sociale de la Société est BARCLAYS LUXEMBOURG HOLDINGS SSC.

3. Le siège social de la Société est situé au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4. L'Associé Commandité de la Société est:

Mersch Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.933 et au capital social de 140,010.-GBP (l' "Associé Commandité").

5. L'objet de la Société:

"l'Objet de la Société est (a) l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions, de parts en tant que membre, de parts d'intérêts, de titres ou d'autres participations en capital dans des entités résidant à Luxembourg et faisant partie du Groupe Barclays et (b) l'exercice de toutes les fonctions d'une entité holding à cet égard. La Société aura le pouvoir et l'autorité les plus étendus afin de s'engager dans toutes activités qui seraient nécessaires aux fins de ce qui précède ou qui y seraient liées, y compris, et sans limitation, emprunter et prêter des fonds à des membres du Groupe Barclays et d'octroyer des garanties ou des sûretés sur les actifs de la Société en faveur ou au bénéfice des membres du Groupe Barclays."

5. Administration: la Société est administrée par l'Associé Commandité:

"Sous réserve des dispositions suivantes de la présente Section 11 et à l'exception de ce qui est expressément prévu dans la Constitution, les Associés conviennent par les présentes que (i) l'activité et les affaires de la Société seront gérées exclusivement par l'Associé Commandité, et l'Associé Commandité est autorisé et habilité par les présentes à réaliser et mettre en œuvre tous objets de la Société, (ii) tout acte de l'Associé Commandité pris pour les besoins de l'activité ou des affaires de la Société, y compris l'exercice de l'autorité prévu à la présente Section 11, liera la Société et aucune personne traitant avec la Société n'aura pour obligation de s'enquérir de l'autorité de l'Associé Commandité agissant pour le compte de la Société, (iii) la prise de toute mesure légale par l'Associé Commandité pour le compte de la Société, y compris l'exécution et/ou la délivrance de tout instrument, certificat, dépôt, accord ou autre document par l'Associé Commandité pour le compte de la Société, ou l'adoption par l'Associé Commandité de résolutions autorisées pour le compte de la Société à l'égard de telles questions, constitueront et prouveront l'autorisation due d'une telle action ou affaire pour le compte de la Société et (iv) sauf disposition expresse des présentes, aucun Associé (autre que l'Associé Commandité), du fait de sa propre qualité, n'aura autorité en vertu de la présente Constitution ou ne pourra autrement agir ou lier la Société ou autrement participer dans l'administration des activités et des affaires de la Société"

Référence de publication: 2013158387/39.

(130194569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**B&P Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 180.976.

—  
*Extrait analytique du Conseil d'Administration du 21-10-2013*

*Résolution Unique:*

Le Conseil nomme Patrick Van audenhove, né le 7 mai 1965 à Renaix, domicilié rue de la Justice, 26 à B-7500 Tournai, Directeur Général de la société et lui délègue tous les pouvoirs concernant la gestion journalière, et ce à effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme à l'original

A. Van audenhove / B. Defontaine

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013158384/15.

(130194228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**D.Law, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 166.269.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October.

Before US Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Jean-Philippe Drescher, Avocat à la Cour, with professional address at Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Such appearing person has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "D.Law" (the "Company"), having its registered office at L-2632 Findel, route de Trèves, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166 269, incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated January 16<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 202, on January 25<sup>th</sup>, 2012. The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary Me Henri HELLINCKX dated October 18<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2800, on November 19<sup>th</sup>, 2012.

II. The appearing person has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to transfer, with effect as of November 1<sup>st</sup>, 2013, the registered office of the Company from its current address set at Findel Business Center, Complexe B, Building C2, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand Duchy of Luxembourg to Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Niederanven."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated amendments to the articles of association of the Company are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Jean-Philippe Drescher, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «D.Law» (la «Société»), ayant son siège social au L-2632 Findel, route de Trèves, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166269, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 25 janvier 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du même notaire Henri Hellinckx en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2.800 du 19 novembre 2012.

II. Le comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013, le siège social de la Société de son adresse actuelle située au Findel Business Center, Complexe B, Bâtiment C2, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché de Luxembourg au Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes modifications des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Drescher, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50005.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158456/85.

(130194417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Gazelle S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 39.254.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 23 octobre 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Norbert SCHMITZ de sa fonction d'administrateur, de SGA SERVICES SA. de sa fonction d'administrateur et de FMS SERVICES S.A. de sa fonction d'administrateur, de BPH FINANCE SA. de son poste de délégué à la gestion journalière et de Monsieur Eric HERREMANS de sa fonction de commissaire aux comptes sont acceptées

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2015.

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO SA., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur; Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

3) Le siège social de la société est transféré au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013159320/23.

(130195041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Sigma Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.335.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156307/9.

(130191148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---